



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Inspection de l'enseignement agricole**

**L'ANIMATION REGIONALE ET LOCALE
DE LA MISSION COOPERATION INTERNATIONALE**

Jean METGE

Décembre 2011

R11 050

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I - LE CHAMP DE L'ETUDE

1. La commande
2. Le périmètre de l'étude
3. Méthodes et outils

II - LES CHARGES DE MISSION DES DRAAF/SRFD

1. Positionnement
2. Caractéristiques
3. Fonctions

III - L'ANIMATION REGIONALE

1. Les indicateurs
2. Une animation assurée avec beaucoup de difficultés
3. Une grande variabilité
4. Des risques pour la mission de coopération internationale

IV - L'ANIMATION LOCALE

V - RECOMMANDATIONS

1. Maintenir l'animation régionale de la mission.
2. Accentuer l'impulsion nationale
3. Améliorer les interactions entre les acteurs nationaux et régionaux
4. Mettre en place des formations pour les chargés de mission
5. Structurer l'organisation de la mission dans les établissements
6. Valoriser les acquis de l'expérience des acteurs

CONCLUSION

ANNEXES

ANNEXE 1 : SIGLES

ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN

ANNEXE 3 : MISSIONS DES DAREIC

ANNEXE 4 : PERSONNES ET ETABLISSEMENTS CONSULTES

INTRODUCTION

Pour la mission de coopération internationale, comme pour les autres missions de l'enseignement agricole, le niveau régional constitue un niveau stratégique pour la mise en œuvre des orientations nationales. La circulaire DGER/FOPDAC/C2001-2008 du 26 juin 2001 est significative à cet égard. Il y est indiqué que le projet régional de l'enseignement agricole doit définir les axes de la politique de coopération de l'enseignement agricole en tenant compte des spécificités régionales et locales, notamment de la politique de coopération décentralisée des collectivités territoriales. Pour leur mise en œuvre, il est prévu qu'un chargé de coopération, mandaté par le DRAAF et doté des moyens nécessaires, appuie et coordonne les actions des établissements. Ce chargé de coopération a pour fonction principale d'animer le réseau régional des correspondants locaux de coopération internationale.

Au niveau local, le projet d'établissement doit aussi prendre en compte la mission de coopération internationale et proposer des orientations en la matière. Il est recommandé qu'une commission coopération animée par un responsable mandaté par le chef d'établissement soit mise en place afin notamment de proposer des programmes d'actions.

Une telle structuration au niveau des régions et des établissements a pour objectifs, d'une part de stabiliser et de pérenniser les actions de coopération internationale, d'autre part de faire en sorte qu'elles s'insèrent dans le projet pédagogique des établissements.

Il semble cependant qu'au cours des dernières années, la mise place de la RGPP, avec pour conséquence un ajustement des moyens humains et financiers disponibles, ait conduit les DRAAF et les établissements, tout au moins une partie d'entre eux, à réduire sensiblement les moyens affectés à la mission de coopération internationale. Dans ce contexte, au-delà de la gestion régaliennne de la mission, la question de son animation régionale et locale est posée avec acuité par certains de ses acteurs.

C'est pourquoi la DGER a demandé à l'IEA de faire le point de la situation et de formuler si nécessaire des recommandations susceptibles de l'améliorer.

I - LE CHAMP DE L'ETUDE

1. La commande.

La Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche a demandé au Doyen de l'IEA de faire procéder à une étude sur les responsables régionaux et locaux de la coopération internationale. Plus précisément, la commande est ainsi libellée : « *Etat des lieux des responsables de la coopération internationale aux niveaux régional et local : typologie, statuts des agents, niveau de responsabilité, valorisation des acquis de l'expérience, reconnaissance, propositions* »

2. Le périmètre de l'étude.

Les premières investigations menées nous ont conduit à élargir le périmètre de l'étude à l'ensemble de la problématique de la gestion et de l'animation de la mission coopération internationale aux niveaux régional et local.

Il convenait en effet d'éviter un double écueil :

- une étude perçue comme une évaluation du travail des acteurs ou du fonctionnement d'un service d'une DRAAF relatif à la mission de coopération internationale.
- un travail uniquement centré sur les acteurs et qui ne traiterai pas ou peu de principale question posée aujourd'hui, à savoir celle de l'animation régionale et locale de la mission.

Tout en ayant le souci de répondre aux questions spécifiques posées, nous avons donc abordé d'autres éléments importants tels que : les différentes fonctions des acteurs, les indicateurs de l'animation régionale, son organisation, ses caractéristiques, ses facteurs de variation, son impact,... En ce sens, nous nous sommes en partie décentrés d'une entrée « acteur » pour privilégier une entrée « fonction d'animation ». Il s'agissait aussi de répondre à la question suivante : « A quelles conditions une réelle animation de la mission coopération internationale est-elle possible aujourd'hui ? » et de faire des préconisations en la matière.

3. Méthodes et outils.

Des entretiens semi-directifs ont été conduits dans l'ensemble des vingt-deux régions métropolitaines (cf. annexe 2)

Tous les chargés de mission régionaux ont été consultés, soit lors de déplacements pour neuf d'entre eux, soit par entretien téléphonique d'une durée de l'ordre d'une heure pour les autres. Deux directeurs de DRAAF et quatorze chefs de DRAAF/SRFD ont également été consultés (cf. annexe 4)

Pour le niveau local, il a été décidé en accord avec le BRECI de se limiter à des études de cas d'établissements ayant mis en place une organisation structurée susceptible de diffuser dans des établissements moins avancés. Six établissements (dont un privé) ont été choisis. Ils ont fait l'objet d'une visite allant d'une demi-journée à une journée selon les cas.

Quelques partenaires de l'enseignement agricole (Conseils régionaux, Rectorats) ont aussi été approchés. Enfin des échanges complémentaires sur le sujet ont été menés avec le BRECI et l'établissement pilote du SNA pour la coopération internationale.

Au total, plus de soixante personnes appartenant à trente-deux institutions ont été consultées.

II - LES CHARGES DE MISSION EN DRAAF/SRFD

1. Positionnement.

Dans dix-neuf DRAAF, le chef du SFRD a confié à l'un de ses agents la gestion et/ou l'animation de la mission de coopération internationale. En général (à une exception près), cette activité ne représente qu'une partie, variable selon les régions, de l'ensemble des activités de cet agent (cf. paragraphe III.3). Son positionnement dans l'organigramme des SRFD est très variable et il n'est pas possible, tant les situations sont hétérogènes, de dégager une tendance générale à cet égard.

Dans la plupart des cas (14), c'est le même agent qui assure à la fois la partie régaliennne (instruction des dossiers, gestion des bourses de stages à l'étranger, ordres de mission dans les pays étrangers hors Union Européenne,...) et la dimension animation de cette mission. Mais dans quelques cas (5), l'animation au sens strict a été déléguée partiellement ou en totalité à un enseignant en poste dans un établissement qui bénéficie d'une décharge de service ou d'heures supplémentaires.

Les données qui suivent concernent les dix-neuf agents qui réalisent la totalité ou l'essentiel de l'animation.

2. Caractéristiques.

2.1. De nombreux PCEA ou PLPA.

Il s'agit pour 90 % d'entre eux d'agents de catégorie A. Onze, soit 58 %, ont un statut de PCEA ou PLPA (figure 1). L'origine disciplinaire est variée avec par ordre décroissant : Langues (3), Lettres (2), Biologie (1), Education socioculturelle (1), Ingénierie de la formation professionnelle (1), Sciences physiques (1), Technologies de l'informatique et du multimédia (1). Les 42 % restant appartiennent à différents corps : Attachés d'administration (1), Conseillers principaux d'éducation (1), Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (1), Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (1), ou sont contractuels : Agent contractuel d'enseignement (2), Agent détaché de l'Agence de services et de paiement (1)

2.2. Une large majorité de femmes.

Près des trois quarts de ces agents (14 sur 19) sont des femmes (figure 2)

2.3. Des agents assez avancés dans leur carrière.

L'âge moyen est de 46 ans. Dix d'entre eux ont un âge compris entre 40 et 55 ans (figure 3). Un seul a moins de 35 ans et un autre plus de 60 ans.

Pour des enseignants ayant investi dans leur établissement le champ de la coopération internationale pendant plusieurs années, il existe là, comme le montre l'analyse de certains parcours, une possibilité de mobilité professionnelle.

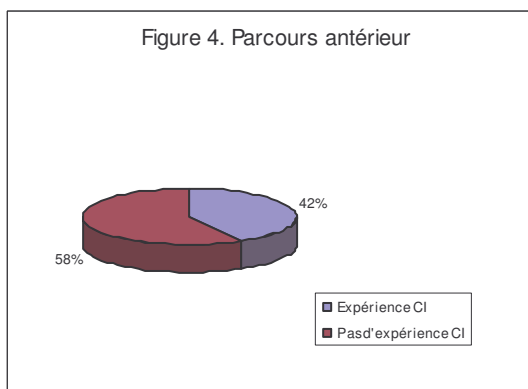
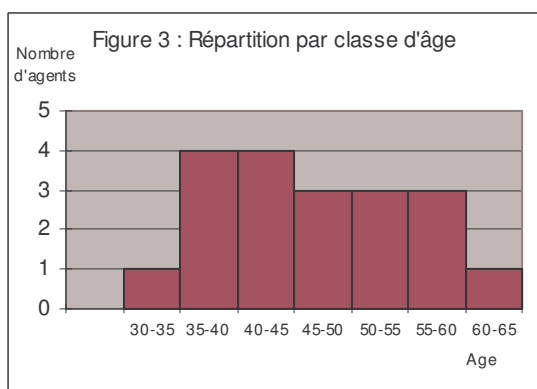
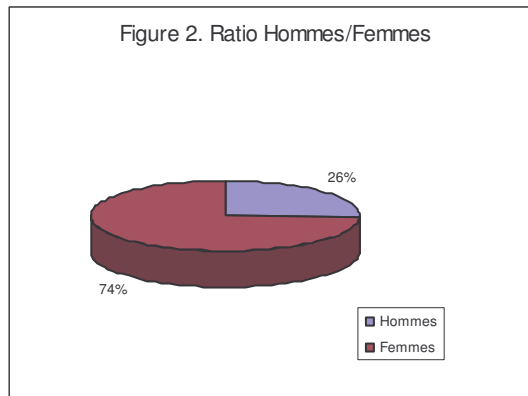
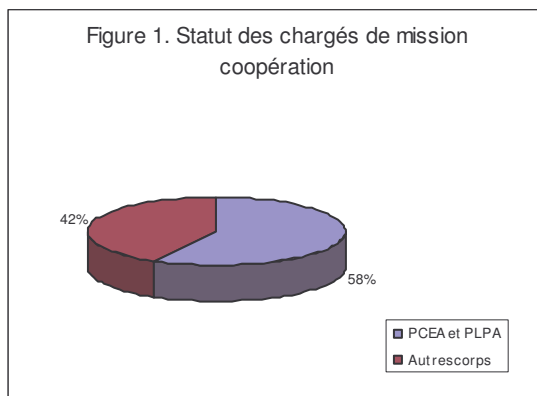
2.4. Durée dans la fonction.

La durée moyenne d'exercice de cette fonction est de l'ordre de quatre ans et demi à la date des enquêtes, ce qui semble en cohérence avec ce qui est constaté pour d'autres missions animées par la DRAAF/ SFRD. Seuls trois agents ont plus de dix ans d'expérience à ce poste.

2.5. Des parcours antérieurs divers.

Huit agents, soit 42 % d'entre eux, ont eu une expérience de coopération internationale avant d'occuper cette fonction : quatre ont occupé un emploi ou fait un séjour professionnel de longue durée à l'étranger ; trois assuraient des fonctions liées à la coopération internationale dans leur établissement ou pour la DGER (animateur pays ou chargé de mission Europe) ; un a bénéficié d'une formation supérieure spécialisée dans le domaine.

Il convient de remarquer que ceux ayant une expérience antérieure de coopération internationale ont une part de leur service consacrée à cette mission plus importante que ceux n'ayant pas cette expérience. Dans les régions concernées, ceci peut s'expliquer par un recrutement réalisé sur poste à profil avec des compétences demandées en coopération internationale. Mais il est aussi possible que l'agent en question, souhaitant valoriser sa qualification, ait pu avoir une influence, dans une certaine mesure, sur les options du service. Bref, la corrélation entre la place de la coopération internationale dans les activités du service et la qualification de l'agent paraît assez forte, bien qu'elle ne soit pas systématique.



Enquête IEA - juin 2011

3. Fonctions.

Il ne s'agit pas ici d'élaborer une fiche d'emploi type à partir d'une analyse détaillée des activités des chargés de mission. Il est apparu cependant nécessaire de présenter de manière concrète leurs principales fonctions, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité. On distinguera ce qui relève du « régalien » de ce qui relève de l'animation.

3.1. La fonction régaliennne.

Elle recouvre les activités suivantes :

- Contribution à l'élaboration de la politique et de la stratégie régionale de l'enseignement agricole en matière de coopération internationale : cette dimension demeure toutefois assez faible dans beaucoup de régions où, bien qu'évoquées dans les PREA, les politiques de coopération ne sont pas clairement explicitées. Comme le souligne un chef de SRFD : « *Une liste d'activités de coopération ne fait pas pour autant une politique* »
- Diffusion des informations ministérielles.
- Instruction des dossiers de demande de financement : il s'agit là essentiellement des dossiers de bourses de stages à l'étranger. Le temps consacré à cette activité est cependant très variable selon les régions en fonction de plusieurs paramètres : nombre total de dossiers traité, participation ou non à l'instruction des dossiers de bourses attribuées par le Conseil régional, mise en place éventuelle d'une procédure de régulation entre les diverses sources de financement, organisation d'une commission « bourses », élaboration ou non d'un bilan régional, intensité de l'information et des conseils prodigués aux établissements. En définitive, sur la base du déclaratif, le temps nécessaire à cette activité varierait de 0,05 à 0,2 ETP selon les régions.
- Instruction de dossiers divers d'actions de coopération.
- Représentation de la DRAAF auprès des partenaires institutionnels (Rectorat, Conseil régional,...) et des partenaires associatifs.
- Recensement statistique des actions de la région.
- Evaluation des actions : cette dernière dimension étant peu fréquente.

3.2. La fonction d'animation.

Cette fonction se traduit par :

- Une veille sur les nouveaux textes, les appels à projets, les événements divers relatifs à la coopération internationale, la situation dans les pays partenaires, l'évolution du rôle des organismes partenaires (ex : évolution du fonctionnement de l'agence A2e2f),...
- L'animation d'un réseau régional fonctionnel de correspondants d'établissements, avec notamment l'organisation de réunions régionales destinées à diffuser des informations, présenter et partager les bilans des actions des différents établissements, élaborer en commun de nouveaux projets, échanger des pratiques,... Le rythme des réunions est en général de deux par an. Il s'agit là de la principale activité qui conditionne la vitalité et le dynamisme régional en matière de coopération internationale.
- Des réponses aux questions diverses posées tout au long de l'année, le plus souvent aujourd'hui par e-mail, par les correspondants locaux. La pertinence et la réactivité

des réponses sont des éléments essentiels de la crédibilité et de la reconnaissance de l'animateur vis-à-vis des établissements.

- L'organisation d'événements à caractère régional : on peut citer les JRCI, les opérations d'éducation au développement et à la citoyenneté internationale (campagne Alimenterre par exemple)
- La mise en place de journées de formation en collaboration avec d'autres acteurs de la coopération internationale : animateurs géographiques, animateurs du RED, chargés de mission Europe, acteurs associatifs,...
- La création d'outils de communication et de valorisation des activités réalisées dans la région.
- L'appui au montage de projets : Certains chargés de mission (en général ceux qui ont une part dominante de leur service réservée à la coopération internationale) considèrent, en accord avec le chef du SRFD, que cela fait partie intégrante de leur mission, d'autres non. Il n'est bien sûr pas possible de disposer d'une expertise sur tous les programmes et de connaître les spécificités de chaque pays, mais il apparaît clairement que les chargés de mission seront d'autant plus crédibles et reconnus qu'ils auront la capacité d'appuyer les établissements dans le montage de projets qui s'avère aujourd'hui de plus en plus complexe. Le maintien d'une telle expertise pose aussi le problème de leur formation.

NB : Les fonctions des chargés de mission coopération internationale des DRAAF/SRFD s'apparentent à celles des délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) mis en place dans les rectorats d'académie depuis 1997. Il semble toutefois, eu égard à l'écart de taille entre les rectorats et les DRAAF/SRFD, que les DAREIC positionnés auprès des recteurs en tant que conseillers techniques soient surtout chargés, comme l'indiquent les circulaires du MEN du 24-1-2002 et du 27-4-2007, du pilotage de la stratégie internationale de l'académie. Ils sont assistés de correspondants de bassin, plus proches des établissements, et qui appuient ces derniers dans la mise en œuvre de leurs projets (cf. annexe 3)

III - L'ANIMATION REGIONALE

1. Les indicateurs d'évaluation

L'analyse des activités des différents chargés de mission nous a permis de dégager un certain nombre d'indicateurs¹ utiles pour élaborer un état des lieux. De tels indicateurs seraient susceptibles d'être intégrés ultérieurement dans une évaluation approfondie de la mission coopération internationale en région, opération qui, rappelons-le, ne figurait pas explicitement dans la commande.

- Le temps de travail : un indicateur quantitatif incontournable.

La fraction d'ETP consacrée à la mission coopération internationale (gestion plus animation au sens strict) est difficile à mesurer de manière précise. Nous l'avons toutefois relevée sur la

¹ Il s'agit ici d'indicateurs de l'animation et non d'indicateurs de résultats. Mais la corrélation est vraisemblablement forte entre ces deux catégories.

base du déclaratif des différents acteurs, déclaratif issu d'une estimation subjective ne reposant sur aucun enregistrement.

Il est évident que cet indicateur quantitatif conditionne largement l'intensité de l'animation régionale de la mission ; mais n'étant pas suffisant, nous l'avons complété par des indicateurs qualitatifs, à notre avis plus significatifs.

- L'existence d'un réseau régional fonctionnel composé des correspondants locaux.

Ceci se traduit par l'organisation de réunions régulières (au moins deux par an) avec des correspondants locaux d'établissement clairement identifiés et réactifs, par l'échange d'informations et de pratiques au travers de ces réunions et de tout autre moyen adéquat.

A défaut d'un tel réseau, il est difficile de parler d'animation régionale.

- L'organisation d'événements communs.

Le nombre, la nature et la dimension de ces événements permettent d'évaluer la place accordée à cette activité dans l'action régionale. On peut citer à ce niveau les JRCI, les campagnes d'éducation au développement mises en place de manière coordonnée par certaines régions, ainsi que divers événements dédiés à une thématique donnée, à un pays ou une région du monde.

- Le montage de projets groupés.

Il y a là un moyen de faire travailler ensemble avec un objectif et des pratiques partagés plusieurs établissements d'une même région. Dans une région donnée, l'existence d'un ou plusieurs projets groupés relatifs le plus souvent aux programmes européens (Comenius, Leonardo,...) est un bon indicateur de la dynamique collective.

- La mise en place de journées de formation.

Pour son développement, la mission coopération demande une plus grande professionnalisation de ses acteurs accompagnée par de la formation. On peut citer dans ce domaine les opérations de formation de personnes ressources pour la mobilité, les ateliers d'écriture de projets, les formations préparatoires à la mise en place de classes européennes,...

- L'existence de relations fonctionnelles avec d'autres acteurs du territoire.

Les partenariats tissés avec les autres acteurs du territoire qui oeuvrent dans le domaine de la coopération décentralisée sont devenus plus que jamais indispensables au développement des projets des établissements. L'intensité et la qualité de ces relations, notamment avec les Conseils régionaux, sont décisives à cet égard.

- La mise en place d'outils d'information et de communication.

Au-delà de la traditionnelle Conférence « coopération internationale » accessible aux acteurs internes au système, des outils de communication destinés à la fois à des acteurs internes et externes permettent de mieux valoriser les actions conduites par les établissements. Il est donc aussi utile de prendre en compte un indicateur de cette nature.

2. Une animation assurée avec beaucoup de difficultés.

Il est difficile, tant la variabilité est importante entre les régions, de présenter un état des lieux « moyen » représentatif. Nous tenterons cependant d'indiquer quelques grandes tendances.

Il n'existe plus de régions (sauf peut-être une seule) où tous indicateurs présentés ci-dessus soient au vert. Ceci confirme les propos de la plupart des chefs de DRAAF/SFRD consultés qui, tout en soulignant l'importance de la mission, indiquent que son animation est de plus en plus difficile à assurer. Certains d'entre eux reconnaissent même qu'ils ont été conduits à concentrer leurs moyens sur la partie régalienne et à abandonner l'animation de cette mission ou tout au moins à le faire à minima. On compte alors sur le dynamisme propre aux établissements pour poursuivre cette mission.

Dans les régions où cette animation est encore non négligeable, elle se concentre plutôt sur le maintien du réseau régional « coopération ». L'organisation d'événements importants (type JRCI) ou le développement de projets fédérateurs (type projets groupés du programme EFTLV) qui sont très chronophages sont de plus en plus délaissés.

A l'échelle du pays, on peut dire que l'animation régionale de la mission coopération internationale est globalement en recul.

3. Une grande variabilité.

En croisant différents critères, nous avons tenté d'élaborer une typologie de l'animation régionale de la coopération internationale. Cinq groupes se dégagent :

Groupe 1 : Une animation intense pour une mission prioritaire.

Ce groupe ne comprend en fait qu'une seule région. L'animation est assurée par un agent à temps plein doté d'une solide formation de base dans le domaine des relations internationales et la coopération. Le réseau régional est actif et se réunit fréquemment. Des événements autour de la coopération internationale (ex : accueil des élèves étrangers) sont régulièrement organisés. De nombreuses journées de formation sont également mises en place. Des relations étroites ont été tissées avec le Conseil régional qui contribue largement à l'élaboration des projets et au financement de la mobilité des élèves. De nombreuses classes européennes sont en fonctionnement. L'ingénierie de projets y est développée avec le concours d'autres agents de la DRAAF/SFRD et d'enseignants motivés en poste en établissement, ce qui permet de développer des projets innovants. Bref, l'importance et la qualité de l'animation ont un impact certain sur la dynamique collective de la région pour la mission de coopération internationale.

Groupe 2 : Une animation élevée.

Ce groupe est composé de cinq régions. Le dossier coopération est confié à un agent qui lui consacre environ un mi-temps et qui est très motivé par cette mission. La plupart des indicateurs (mais pas systématiquement tous) présentés dans le paragraphe précédent sont positifs. En particulier, le réseau de correspondants locaux demeure vivant et se réunit régulièrement. Des événements à dimension régionale sont organisés. Il s'agit de régions (à une exception près) qui, compte tenu de leur taille, arrivent à dégager des ressources humaines et matérielles suffisantes pour assurer l'animation d'une mission considérée comme aussi importante que les autres.

Groupe 3 : Une animation « mesurée »

Il s'agit d'un petit groupe de quatre régions où le nombre d'ETP consacré à la mission coopération est compris entre 0,2 et 0,4. Dans deux de ces régions le suivi de la mission coopération est réparti entre un agent de la DRAAF/SRFD qui gère la dimension régaliennne et un enseignant en poste en établissement qui assure l'animation au sens strict du réseau. Compte tenu de cette situation en termes de moyens humains, des priorités semblent avoir été établies au sein de la mission coopération. C'est ainsi qu'une de ces régions privilégie l'animation et la gestion de la mobilité sortante au point de se situer en tête des régions françaises pour le taux d'élèves de BTSA effectuant un stage professionnel à l'étranger.

Groupe 4 : Une animation faible.

Dans ce groupe composé de neuf régions, le dossier coopération n'est qu'un dossier parmi d'autres, souvent non prioritaire, pour l'agent qui en a la charge. Il ne peut lui consacrer que 10 à 15 % de son temps de travail. Dans ces conditions, l'animation du réseau de correspondants locaux est assurée à minima et de manière ponctuelle. Dans certains cas, ce réseau, qui ne se réunit plus ou de manière très irrégulière, est quasiment en sommeil. Il n'est plus possible d'organiser d'événements collectifs ou de journées de formation propres à entretenir une dynamique collective. Les partenariats avec les autres acteurs du territoire sont peu nombreux ou inexistantes. Ceux qui existaient ont tendance à s'essouffler.

Une telle situation n'empêche pas certains établissements de ces régions à conduire une politique active de coopération, mais leurs actions demeurent isolées et ne diffusent pas au sein des établissements de la région moins avancés dans ce domaine.

Groupe 5 : Aucune animation

A cette date, ceci concerne 3 régions.

4. Des risques pour la mission de coopération internationale.

Tous les acteurs concernés (chefs de service, chargés de coopération, directeurs d'EPLEFPA, enseignants,...) considèrent que cette mission devrait pouvoir bénéficier partout d'une animation régionale tant son impact paraît important, aussi bien du point de vue pédagogique que de l'ingénierie de projet.

Les projets de coopération nécessitent en effet d'être conduits par des acteurs expérimentés ayant pu se former, ayant réalisé une réflexion pédagogique approfondie leur permettant de concevoir des activités adaptées aux besoins de leurs élèves et des partenaires étrangers et maîtrisant les méthodologies de conduite de projet. Pour ce faire, les échanges de pratiques et un accompagnement de proximité réalisable seulement à l'échelon régional sont indispensables pour les établissements débutants.

Par ailleurs, compte tenu de la place de plus en plus importante occupée par les collectivités territoriales dans le financement des projets, notamment pour développer la mobilité des apprenants, il est indispensable que celles-ci puissent avoir un interlocuteur qualifié représentant le collectif des établissements d'enseignement agricole de la région.

Or aujourd'hui, dans plus de la moitié des régions, la mission de coopération internationale ne bénéficie plus d'une animation et d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

A moyen terme, il est probable que les effets d'une telle situation commenceront à se faire sentir; la mission de coopération internationale, encore vivace dans de nombreux établissements, pourrait connaître un essoufflement si ce mouvement de recul de l'animation régionale se poursuivait. Ceci aurait aussi pour conséquence d'accentuer la variabilité inter-établissement dans la mesure où les établissements expérimentés pourront poursuivre leurs activités alors que les « débutants », qui ont absolument besoin d'un appui, auront de plus en plus de mal à initier des actions de coopération internationale.

5. Animation régionale et/ou animation nationale ?

En cas de déficit d'animation régionale, il est possible pour les établissements de s'en remettre, selon les besoins, aux animateurs nationaux géographiques ou aux chargés de mission Europe. L'intervention de ces derniers en région est d'ailleurs souhaitable sur les sujets relevant de leur expertise. Mais compte tenu de leurs disponibilités limitées (certains ont une très faible décharge horaire) et de leur éloignement, ceux-ci ont du mal à assurer un appui de proximité régulier. Il est par ailleurs paradoxal, dans une période où le niveau régional occupe une place de plus en plus importante dans les stratégies éducatives, d'envisager une accentuation de l'animation nationale. D'aucuns pensent même (mais ce n'est pas notre position) que les ressources humaines à compétence nationale dédiées à la coopération internationale devraient être déconcentrées pour éviter les dispersions.

Il n'en reste pas moins qu'une clarification des compétences respectives de l'échelon national et de l'échelon régional pour l'animation paraît nécessaire afin qu'ils puissent travailler en synergie (cf. paragraphe V.3)

IV- L'ANIMATION LOCALE : CONDITIONS D'EFFICACE

Le nombre restreint d'établissements étudiés (6) n'a pas permis de réaliser une typologie en matière d'organisation et d'animation locale de la mission coopération internationale. Mais s'agissant d'établissements qui ont tous des activités de coopération internationale importantes et reconnues, on peut penser que leur structuration est relativement efficace et susceptible de servir de modèle à d'autres établissements qui désirent mieux structurer cette mission. Il est donc apparu important de présenter leurs conditions d'exercice et leurs principales caractéristiques.

- Une orientation inscrite dans le projet d'établissement.

La prise en compte de la mission de coopération internationale dans le projet d'établissement avec des objectifs clairs et des moyens pour sa mise en œuvre est la première condition nécessaire (mais non suffisante) pour développer des actions.

- Un engagement fort de la direction.

Cet engagement a été constaté dans tous les cas étudiés. Il s'agit là d'une condition absolument indispensable au développement d'une politique de coopération internationale dans l'établissement.

- Une équipe d'enseignants motivée.

Dans les établissements où les activités de coopération sont portées par un nombre restreint d'enseignants (un ou deux, situation assez fréquente) les projets de coopération demeurent fragiles et ont bien souvent une durée de vie limitée. Dans les cas présents, le nombre d'enseignants impliqués est toujours supérieur à trois, parfois beaucoup plus, ce qui permet de

d'assurer une continuité face aux aléas de la vie professionnelle (mutations, retraites, absences, ...) et de bénéficier des synergies propres au travail en équipe.

- Une attribution des responsabilités claire et transparente.

La désignation par le directeur d'un animateur est une pratique courante dans les établissements conduisant une politique de coopération internationale. Notons que l'appellation utilisée, qui n'est pas neutre car elle reflète une certaine conception de la fonction, varie selon les établissements : animateur (terme courant), coordinateur délégué, chargé de mission, conseiller, ... Ses attributions sont précisées dans une lettre de mission. Il bénéficie parfois d'une décharge horaire ou d'heures supplémentaires, ce qui constitue à la fois une reconnaissance de son travail et la nécessité pour lui d'obtenir des résultats.

Ce responsable est entouré de « chefs de projet » dont la responsabilité, moins étendue, porte sur une action bien délimitée (exemples : organisation des stages à l'étranger pour une classe donnée, responsable d'un projet Comenius, ...)

- La mise en place d'une commission coopération internationale fonctionnelle.

Animée par le responsable des relations internationales, cette commission est le lieu de discussion des projets et de diffusion de l'information à l'ensemble des membres de la communauté éducative de l'établissement. Convenons toutefois qu'une telle instance ne fonctionne pas de manière régulière dans tous les établissements étudiés.

- Une mission « ouverte » à tous les personnels.

Lorsqu'on interroge des enseignants non impliqués dans les actions de coopération, plusieurs d'entre eux indiquent, parfois en le déplorant, que ces actions apparaissent comme appartenant à un domaine réservé à quelques « initiés ».

Mais dans le même temps, les « initiés » indiquent qu'ils se heurtent à des fins de non recevoir lorsqu'ils sollicitent leurs autres collègues ou bien que ces derniers perçoivent mal les contraintes propres à la coopération internationale.

Quoi qu'il en soit, sans entretenir l'illusion d'une implication de tous les personnels d'un établissement, il est important que toutes les actions conduites le soient dans la plus grande transparence, que l'implication du plus grand nombre soit recherchée et que de bonnes pratiques en matière de coopération internationale diffusent dans l'ensemble de l'établissement. Lorsque ce n'est pas le cas, pour éviter le phénomène de « domaine réservé », la coordination des actions peut être assurée par un membre de l'équipe de direction (le proviseur adjoint semble le mieux placé) garant de l'intérêt général.

- Une valorisation indispensable.

Les établissements qui conduisent des actions de qualité cherchent en général à les valoriser au mieux en créant des événements spécifiques susceptibles de les faire connaître. Ces événements, par la reconnaissance qu'ils représentent, contribuent à développer la motivation de tous les personnels impliqués, sans doute bien plus que toute forme de reconnaissance matérielle. De plus, rappelons-le, ils ont sans conteste un impact positif sur l'attractivité des établissements, surtout lorsqu'ils portent sur la mobilité internationale des élèves, élément clé des cursus scolaires aujourd'hui.

V- RECOMMANDATIONS

1. Maintenir une animation de la mission dans toutes les régions.

Il n'est pas de la compétence de l'IEA d'intervenir dans le choix des priorités établies par les services déconcentrés et dans l'affectation des ressources humaines et matérielles. Proposer pour certaines régions, notamment les plus petites, d'affecter plus d'ETP à l'animation de la mission coopération internationale constitue, selon plusieurs chefs de service, une préconisation peu réaliste dans le contexte actuel puisque cette affectation reviendrait à négliger d'autres chantiers considérés comme prioritaires.

Néanmoins, on peut réaffirmer, à la lumière de nos observations et de nos analyses, qu'en deçà d'un certain seuil, de l'ordre de 1/3 ETP, il devient difficile, voire impossible, d'assurer une animation de cette mission dans toutes ses dimensions (cf. paragraphe III.1)

Si l'on veut maintenir une telle animation, la solution adoptée par certaines régions, où ce qui relève du régalien demeure assuré par un agent de la DRAA/SRFD et ce qui relève de l'animation au sens strict assuré par un enseignant qui bénéficie d'une décharge horaire, pourrait constituer une piste à approfondir, même si on perçoit les difficultés posées par ce transfert (DGH). L'attribution d'heures supplémentaires est également une solution possible, à explorer selon les situations et les possibilités.

Une autre piste pour les petites régions serait d'étudier la faisabilité d'une animation inter régionale ; mais ici, surgissent de nouvelles difficultés liées cette fois à la délimitation stricte des territoires d'action des collectivités régionales.

Quoi qu'il en soit, le maintien de cette animation va de pair avec la définition d'une politique et d'une stratégie régionale en matière de coopération internationale. En effet, si la place de la coopération est réaffirmée dans la plupart des PREA en reprenant souvent les objectifs généraux de la circulaire de juin 2001, elle fait rarement l'objet de la détermination d'axes, de priorités et d'objectifs spécifiques.

2. Accentuer l'impulsion nationale.

Pour relancer l'animation régionale, une nouvelle impulsion par le niveau national paraît nécessaire. Mais elle devrait s'accompagner de l'attribution d'un minimum de ressources dédiées, sous peine d'apparaître, comme nous l'ont indiqué plusieurs chefs de DRAAF/SRFD, comme « *une injonction paradoxale* »

Pour le moins, un débat sur cette question lors des réunions mensuelles des DRAAF et de celles des chefs de DRAAF/SRFD paraît opportun et ne peut qu'être bénéfique pour entretenir ou relancer la dynamique en matière de coopération internationale.

3. Améliorer les interactions entre les acteurs régionaux et nationaux.

Le rôle des animateurs géographiques et des chargés de mission Europe définies par lettre de mission et celui des chargés de mission régionaux sont théoriquement complémentaires : appuis spécifiques liés à la connaissance approfondie des pays et des programmes européens pour les premiers, appui de proximité permis par la connaissance des établissements et des institutions locales pour les seconds.

Il convient donc de conserver ces deux échelons. Mais dans une période où les ressources sont contraintes, il paraît nécessaire d'optimiser leurs interventions. En effet, si des collaborations positives existent, ce n'est pas le cas dans toutes les régions et avec tous les animateurs nationaux. Il s'agit souvent d'une question de disponibilité et/ou d'éloignement, mais pas toujours. Coordonner les différentes actions (nationales et régionales), rechercher des complémentarités, permettre des synergies, doivent être des préoccupations permanentes des différents types d'acteurs du dispositif de coopération internationale de la DGER. En conséquence, nous proposons qu'un groupe de travail, qui peut être mis en place lors des rencontres nationales trimestrielles organisées par le BRECI, se penche sur cette question.

4. Mettre en place des formations pour les chargés de mission.

L'élaboration de projets de coopération et leur mise en œuvre, notamment ceux qui relèvent du programme européen EFTLV, sont aujourd'hui de plus en plus complexes et nécessitent de véritables capacités d'expertise. Le niveau d'exigence requis a considérablement monté au cours des dernières années. Sans appui, un établissement débutant a aujourd'hui peu de chances de présenter un projet d'une qualité suffisante lui permettant d'être sélectionné. Il est donc important qu'à l'échelon régional un niveau d'expertise minimum puisse être maintenu, même s'il existe au niveau national des chargés de mission et des animateurs spécialisés aptes à conseiller les établissements. Cette capacité d'expertise contribue par ailleurs à asseoir la crédibilité des chargés de mission régionaux vis-à-vis des établissements.

Il convient donc d'offrir à ces agents la possibilité de participer à des formations sur des thématiques faisant l'objet des préoccupations des établissements. Ces formations pourraient être mises en place dans le cadre du SNA, dont c'est la fonction, en utilisant également les compétences développées au sein du réseau des chargés de mission nationaux.

5. Structurer l'organisation de la mission dans les établissements.

Il s'agit simplement de mettre en pratique au niveau de chaque établissement la circulaire de juin 2001. En effet, si l'on veut conduire une politique active de coopération internationale, on ne peut se satisfaire d'une structuration à minima, pratique courante consistant à désigner un correspondant local pour la coopération internationale, sans lettre de mission, et qui ne dispose d'aucune marge de manœuvre ou presque. L'appellation elle-même de « correspondant » reflète d'ailleurs bien les limites de son action.

Les principales caractéristiques de la structuration présentées dans le chapitre IV qui sont issues d'exemples concrets indiquent bien le sens du dispositif à mettre en place, tout en l'adaptant au contexte de chaque établissement. En particulier, la désignation d'un animateur local de la coopération internationale doté de responsabilités précisées dans une lettre de mission est une pratique à développer.

6. Valoriser les acquis de l'expérience des acteurs de la coopération internationale.

Les acteurs locaux qui s'impliquent et réussissent dans le domaine de la coopération internationale peuvent être appelés à exercer des responsabilités régionales ou éventuellement nationales en tant que chargés de mission ou animateurs de réseau. Dans ce dernier cas, il s'agit de fonctions à temps partiel, mais qui constituent cependant une forme de reconnaissance et de valorisation de leur engagement.

Concernant les acteurs régionaux, compte tenu de la situation actuelle, les perspectives d'évolution paraissent plus difficiles. On peut distinguer toutefois ceux qui ont acquis une véritable expertise et qui pourraient poursuivre éventuellement leur carrière dans d'autres

institutions (enseignement supérieur, collectivités territoriales, organismes à vocation internationale,...) ou contribuer au développement de l'expertise française à l'international sur le champ de la formation et ceux qui, ne consacrant que peu de temps à cette activité, ne peuvent faire valoir cette expérience.

CONCLUSION

La mission de coopération internationale demeure aujourd'hui vivace dans de nombreux établissements de l'enseignement agricole. Plusieurs « clignotants » sont encore au vert, notamment ceux qui portent sur la mobilité internationale des élèves, comme l'ont montré plusieurs rapports précédents de l'Inspection. Néanmoins quelques signaux moins encourageants nous sont aussi parvenus plus récemment, par exemple dans le domaine de l'éducation au développement qui, semble-t-il, connaît un relatif essoufflement en corollaire avec une diminution du nombre de projets de coopération nord/sud. Un autre élément, maintes fois souligné, est la grande variabilité inter-établissement constatée dans la mise en œuvre de la mission de coopération internationale.

Dans le même temps, en raison de diverses contraintes, l'animation régionale de cette mission a connu une baisse sensible dans de nombreuses régions. On peut même affirmer qu'elle n'est plus aujourd'hui à la hauteur des besoins dans plus de la moitié des régions françaises. Ceci représente un danger certain pour la durabilité des actions et ne peut permettre de réduire la variabilité inter-établissement soulignée ci-dessus.

Compte tenu de son impact, il conviendrait donc, dans les régions où ce n'est plus le cas, de pouvoir assurer une animation de cette mission au moins à hauteur d'1/3 d'ETP. Il ne nous appartient pas cependant de juger de la possibilité effective de l'application d'une telle préconisation.

Des mesures d'accompagnement relatives à la formation des chargés de mission et à l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines existant à l'échelon national paraissent aussi utiles.

Au niveau local, une organisation plus « affinée » de la mission serait nécessaire dans les établissements qui ont l'ambition de poursuivre une politique active de coopération internationale.

ANNEXE 1

SIGLES

A2e2f	Agence Europe-Education-Formation-France
ASP	Agence de Services et de Paiement
BRECI	Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale
CRI	Correspondant aux Relations Internationales
DAREIC	Délégué Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DGH	Dotation Globale Horaire
DRAAF	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
EFTLV	(Programme) Education, Formation Tout au Long de la Vie
EPLEFPA	Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
ETP	Equivalent Temps Plein
IEA	Inspection de l'Enseignement Agricole
JRCI	Journées Régionales de la Coopération Internationale
MEN	Ministère de l'Education Nationale
PCEA	Professeur Certifié de l'Enseignement Agricole
PLPA	Professeur de Lycée Professionnel Agricole
PREA	Projet Régional de l'Enseignement Agricole
RED	Réseau Education au Développement
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
SNA	Système National d'Appui
SRFD	Service Régional de Formation Développement

ANNEXE 2

GUIDE D'ENTRETIEN avec les chargés de mission régionaux

Le(s) chargé(s) de mission

Statut

Formation

Parcours professionnel antérieur

Date de prise de fonction en tant que chargé de mission

Pourcentage du service consacré à la coopération internationale, évolution de ce pourcentage

Autres missions

Situation dans l'organigramme du service

Mode de désignation du chargé de mission : choix du chef de service, motivation personnelle,...

Perspectives d'évolution professionnelle

Valorisation des compétences acquises

L'organisation de la mission

Un ou plusieurs chargés de mission

Positionnement en DRAAF ou établissement

Réseau de correspondants/ par établissement

La politique régionale de coopération internationale

Définition d'une politique régionale

Inscription dans le PREA

Autres documents : bilans, perspectives, programmations,...

Définition de priorités

Les activités au niveau régional

Evénements : JRCI , autres manifestations à caractère régional

Journées de formation

Thématique abordée dans les réunions régionales de chef d'établissements

Liens avec les autres missions (animation du territoire par ex)

Partenariats

Veille, information, diffusion

Valorisation des actions

Les activités des établissements

Forces disponibles : Etablissements où la mission est importante, de moyenne importance, faible, nulle

Types d'activités : projets européens, mobilités diverses, EAD, partenariats avec établissements du sud,...

Evolution récente (et à venir) de ces activités

ANNEXE 3

MISSIONS DES DAREIC

Les missions du délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC), mis en place en 1997 (sous l'appellation DARIC), ont été précisées par la circulaire du MEN du 24-1-2002, puis par celle du 27-4-2007.

Son positionnement (depuis 2007) auprès du recteur d'académie en tant que conseiller technique lui donne un rôle de premier plan dans l'élaboration de la stratégie internationale de l'académie.

Plus précisément, il exerce principalement ses compétences dans les domaines suivants :

Pilotage :

- il élabore et met en œuvre la stratégie internationale de l'académie décidée par le recteur en accord avec les priorités nationales et en fonction des priorités locales,
- il est associé au pilotage des chantiers transversaux impliquant une dimension internationale.

Information et la communication :

- il recueille et diffuse les orientations ministérielles et les priorités rectorales,
- il explicite les procédures à suivre pour participer aux programmes bilatéraux et communautaires,
- il fait connaître les actions internationales conduites dans l'académie.

Représentation :

- il représente le recteur, à sa demande, dans les relations avec les partenaires nationaux et internationaux,
- il prépare et organise l'accueil des délégations étrangères.

Animation et assistance technique :

- il mobilise, coordonne et anime le réseau des acteurs impliqués dans l'ouverture, internationale au rectorat, dans les inspections académiques, et dans chaque bassin,
- il réunit régulièrement les correspondants de bassin (appelés aussi CRI : Correspondants aux Relations Internationales)
- il consolide les liens avec l'enseignement supérieur dans le respect de leur autonomie,
- il accompagne les équipes éducatives dans le montage et le suivi des projets.

Evaluation :

- il contribue à l'évaluation des activités réalisées,
- il élabore des synthèses annuelles permettant d'apprécier l'ampleur et la diversité des opérations dans l'académie.

Expertise :

- il participe à la conception et à la conduite de projets académiques,
- il contribue, en mobilisant un vivier d'experts, à la réponse aux appels d'offre internationaux et aux sollicitations des pays étrangers en matière d'ingénierie éducative.

Le DAREIC bénéficie du concours de correspondants de bassin (CRI) qui ont pour rôle d'aider les établissements à élaborer et à mettre en œuvre le volet international de leur projet.

Ces CRI sont en général des enseignants bénéficiant d'une décharge horaire. Certains d'entre eux ont une expertise spécifique sur tel ou tel programme européen.

ANNEXE 4

PERSONNES ET ETABLISSEMENTS CONSULTES

Niveau central

- BRECI

Niveau régional (DRAAF/SRFD)

- Directeurs de DRAAF (2) : Nord-Pas de Calais, Poitou-Charentes
- Chefs de DRAAF/SRFD (14) : Alsace, Auvergne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Basse Normandie, Haute Normandie, Pays de la Loire, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
- Chargés de mission (19)

Niveau régional (partenaires)

- Conseil Régional Midi-Pyrénées, Direction des affaires européennes et de la coopération décentralisée
- Rectorat de Montpellier, DAREIC

Niveau local (EPLEFPA)

- Coutances
- Quimper Brehoulou
- Roanne
- Rouffach/Wintzenheim
- Vic-en-Bigorre

Niveau local (privé)

- Institut de Masseube